

## "Petite histoire des fiançailles mouvementées de l'Angleterre et de l'Europe" dans Communauté européenne

**Légende:** En 1969, le journaliste Roger Massip retrace l'histoire des relations mouvementées entre l'Angleterre et l'Europe des Six au cours des années soixante.

**Source:** Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Décembre 1969, n° 137. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"petite\\_histoire\\_des\\_fiancailles\\_mouvementees\\_de\\_l\\_angleterre\\_et\\_de\\_l\\_europe"\\_dans\\_commu\\_naute\\_europeenne-fr-9babd804-2b7b-4a05-bc28-bbcb5f05cc36.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## Petite histoire des fiançailles mouvementées de l'Angleterre et de l'Europe

[...]

### 1961-1963 : la première négociation et le veto français

Les négociations avec les « Six » commencèrent en octobre 1961, peu de temps après le vote des Communes qui sanctionnait la décision du Premier Ministre. La commission de Bruxelles, qui était alors présidée par M. Walter Hallstein, y participa sous le contrôle du Conseil des Ministres de la Communauté. Les séances furent nombreuses et les discussions difficiles, et l'opinion britannique devint hésitante devant la perspective de lourds sacrifices que l'interminable débat faisait apparaître. M. Harold Macmillan avait repoussé à la fin des négociations les problèmes les plus ardues, c'est-à-dire ceux dont la solution ne pourrait être acquise qu'au prix de concessions importantes, en sorte qu'à l'approche des décisions douloureuses, l'opinion dans son pays était déjà braquée, sinon hostile. Les négociateurs britanniques ne disposaient plus ainsi, au moment décisif, que d'une liberté de manœuvre réduite. On allait à un échec.

C'est alors que le général de Gaulle intervint, dans les conditions que l'on sait, au cours d'une conférence de presse retentissante (14 janvier 1963). Le Président de la République française affirma, pour justifier son veto, que la Grande-Bretagne n'était pas prête à accepter les règles établies par les Traités de Rome. On devait apprendre, plus tard, qu'il avait interprété l'accord de Nassau, signé en décembre 1962 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, comme la preuve de l'incapacité où se trouvait le gouvernement britannique de se soustraire à l'influence américaine. Aux yeux du général de Gaulle, l'Angleterre se montrait décidément plus atlantique qu'européenne, plus tournée vers le « grand large » que vers le continent. Cette interprétation de l'accord de Nassau fut donc déterminante.

Les conséquences du veto français furent très graves. L'évolution qui s'était manifestée en Grande-Bretagne en faveur d'un engagement européen subit un arrêt immédiat et brutal. Les Britanniques qui avaient misé sur l'Europe durent envisager des solutions de rechange.

On pensa, à Londres, à renforcer le Commonwealth, mais cette intention allait à contre-courant d'une évolution qui éloignait l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'Angleterre sur le plan des échanges commerciaux, précisément parce que les deux pays avaient eux-mêmes entrepris la reconversion que leur imposait la candidature du Royaume-Uni au Marché Commun.

On envisagea également un renforcement de l'Association européenne de libre-échange. Mais, pour cela, il fallait créer des institutions calquées sur celles de la C.E.E., et par conséquent faire à sept ce que l'on avait tant hésité à faire à six. Il était clair, d'autre part, que la dispersion géographique des pays de l'A.E.L.E. ne se prêtait guère à une organisation du type communautaire.

La solution d'un rapprochement avec les États-Unis impliquait enfin la disparition à plus ou moins longue échéance de l'indépendance britannique.

[...]